

07 nov 2008 -17:38

Appartient à Conseil des ministres du 7 novembre 2008

Association internationale de développement

Participation à la 15e reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement

Participation à la 15e reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement

Sur proposition de MM. Didier Reynders, ministre des Finances, Karel De Gucht, ministre des Affaires étrangères, et Charles Michel, ministre de la Coopération au développement, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi relatif à la contribution de la Belgique à la 15e reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement (AID-15).

L'avant-projet exécute la contribution belge au financement de cette reconstitution, approuvée par le Conseil des ministres du 7 mars 2008. La 15e reconstitution des ressources de l'AID couvre la période allant du 1er juillet 2008 au 30 juin 2011.

La Belgique maintient sa part traditionnelle de 1,55 % pour les contributions régulières et de 1,71 % pour l'allègement de la dette HIPC et l'apurement des arriérés financiers. Elle participe à un programme de paiement accéléré qui implique le bénéfice d'une réduction.

L'effort financier belge total s'élève à 318,57 millions d'euros au maximum, soit 30,7 % de plus que la contribution réalisée dans le cadre de l'AID-14.

L'Association internationale de développement est une filiale du groupe de la Banque mondiale. Elle a été créée en 1960 afin de soutenir le développement économique et social des pays les plus pauvres en leur octroyant des crédits à très longs termes et sans intérêts.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Didier Reynders, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères, du Commerce extérieur et des Affaires européennes
Rue des Petits Carmes 15
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 85 91
<http://www.diplomatie.be>